

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Soixante mille vendangeurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195108>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> octobre.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

### Le n° 11 de la rue Madelaine.

Il est bien difficile aujourd'hui de dire quelque chose de nouveau sur le major Davel; son entreprise a été racontée par maint historien, et nous possédons plusieurs relations très complètes de cet épisode de notre histoire nationale; tout ce que nos archives et nos bibliothèques ont pu fournir d'intéressant sur le premier martyr de notre indépendance a été utilisé. Il n'y a donc que les traditions orales ou les papiers de famille qui puissent mettre au jour quelque fait qui aurait échappé aux recherches historiques.

Cependant, à l'occasion des importants travaux qui s'exécutent actuellement dans la rue de la Madelaine et qui changeront considérablement la physionomie de ce quartier, nous croyons qu'il est intéressant de rappeler les lignes suivantes, souvenirs d'enfance, communiqués au *Nouvelliste*, en 1850, par un vieux Lausannois, à l'occasion de l'arrivée au musée Arlaud du magnifique tableau de Gleyre, représentant le major Davel sur l'échafaud :

« Dans le registre du Conseil des Deux-Cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723, folios 247 et suivants, se trouvent, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise de Davel.

» On lit ces mots, en marge du folio 250 : *Les trois feuillets suivants ont été coupés par ordre et en présence de tout le corps du Conseil, le 9 avril 1723.*

» L'absence de ces feuillets laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits et des vérités qui semblaient devoir être ensevelis pour toujours dans la nuit des temps.

» La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune, et voici ce qui a été transmis verbalement par les descendants de quelques acteurs de ce drame, sur ce qui s'est passé au Conseil des Deux-Cents.

» Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le Conseil fut divisé d'opinions; une grande majorité accusa de haute trahison la démarche du major Davel et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg,

ainsi que cela a été fait; une autre partie, considérant Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fit évader du pays et étouffer ainsi cette affaire. Mais une fraction de ce Conseil, plus déterminée, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers lui et proposa plutôt d'entrer dans les vues du major, de faire un appel aux troupes présentes et de profiter des embarras où se trouvait alors le canton de Berne pour en secouer le joug et se rendre indépendants.

» Un des membres du Conseil, qui faisait partie d'une famille alors puissante et nombreuse, protesta avec plus d'énergie que les autres et prit hautement le parti du major, en accusant le Conseil de trahison, de lâcheté.

» Une action criminelle fut intentée contre ce membre, et il fut condamné à un emprisonnement à vie dans une des cellules de l'Evêché; mais Leurs Excellences de Berne commuèrent la sentence en un arrêt forcé, pendant sa vie, dans sa maison rue Madelaine, où il termina ses jours, après trente années de réclusion.

» Chaque jour il recevait dans ses arêts de nombreuses visites. En hiver, auprès d'un bon feu, et en été, dans son jardin, où il avait fait arranger un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

» La tradition verbale rapporte même que quelques années après la fin tragique de Davel, on avait insinué à ce courageux membre des Deux-Cents que sa sentence n'étant plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de cet événement, il pourrait sortir de sa maison et se promener à son aise par la ville. Il refusa cette faveur en déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau. Il mourut ainsi fidèle à son honneur.

» *Un bourgeois de Lausanne.* »

Au bas des lignes qui précèdent, on lit la note suivante :

« Des personnes qui ont consulté, à ce sujet, de vieux parchemins, nous assurent que le membre du Conseil des Deux-Cents,

dont il est question, s'appelait Vulliamoz, et qu'il habitait la maison de la rue Madelaine, aujourd'hui le N° 11.

### Soixante mille vendangeurs. —

C'est dimanche dernier que, dans les départements limitrophes des vastes vignobles du midi de la France, a eu lieu la mobilisation, unique en son genre, d'une véritable armée de vendangeurs. Plus de 60,000 de ceux-ci venant de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ariège en Camargue, sont arrivés dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, où les vendanges se sont ouvertes lundi sur toute la ligne.

D'autres troupes auxiliaires, nombreuses aussi, sont venues des montagnes de ces derniers départements.

Ce mouvement s'accroît d'année en année à mesure que les plantations viticoles du Midi reprennent leur ancienne et exceptionnelle importance. Avant le phylloxéra, elles étaient citées comme les plus vastes du monde. Elles sont déjà plus considérables que jamais. Elles s'étendent aujourd'hui dans des terrains où la vigne n'existait pas autrefois, — même dans les sables arides des bords de la mer !

Les plages d'Aigues-Mortes, de Cette, d'Agde, de la Nouvelle, de Banyuls-sur-Mer sont devenues d'admirables exploitations. Les flots de la Méditerranée y baignent les souches — qui font suite à sa nappe bleue par leur immense nappe de pampres verts. L'eau y fraie avec le vin (sans s'y mêler).

Or, sur ces plages, les raisins, qui poussent énormes, n'ont pas achevé de mûrir qu'ils commencent de pourrir. Il faut hâter et activer la cueillette. Il y a deux ans, elle s'est faite dès le 15 août; l'an dernier, dès le 22. Elle est un peu en retard, cette année; elle n'en est que plus urgente — à cause des vents marins, dits *marins gras*, qui soufflent dès la deuxième quinzaine d'août et provoquent la perte des fruits.

On s'y prépare et on y pare par la mise sur pied des gros régiments de vendangeurs. Temps perdu, récolte perdue ! Tout le monde est appelé en activité de service. (*Petit Parisien*).